haute attention des représentants du commerce français sur les explications fournies par Ma-ki-Tchong, qui agit sous les auspices du général Tcheng-ki-Tchong.

» M. Ma-ki-Tchong a donné les renseignements les plus détaillés aux membres de la réunion et répondu à toutes leurs questions en excellent français. D'après lui, les marchandises suivantes pourraient trouver de bons débouchés en Chine :

» Tissus de coton imprimés ; tissus de laine unis (genre flanelle) ; velours soie tramés coton et velours tout coton ; rubans, soieries façonnées (avec de petits dessins, fleurs, oiseaux, etc.) ; draps légers de toutes couleurs. Verrerie, glaces, cristaux, opiques.

» Pierres fines, diamants, rubis, etc. non montés (les chinois préfèrent leur or pour la confection de leurs bijoux chers). Bijouterie fausse avec pierres également fausses. Ces bijoux faux pourraient avoir un grand écoulement.

» Pendules avec socles en porcelaines, marbre ou zinc d'art. Montres en or, en argent, en nickel et cuivre. Petite orfèvrerie. Fleurs en porcelaine. Armes de chasse. Outils, machines outils à la main. Parfumerie à base d'essences de fleurs ou de musc.

» A propos de la parfumerie, M. Ma-ki-Tchong a déclaré que le vrai musc était très rare maintenant en Chine.

» Quant aux importations chinoises actuellement reçues, on pourrait soit les développer, soit surtout les rendre directes.

» M. Ma ki Tchong a terminé sa communication en annonçant qu'il allait s'occuper activement de cette affaire et en priant les négociants intéressés de lui faire parvenir leurs catalogues et échantillons à Paris, 1, place Victor-Hugo, chez M. le général Tcheng-ki-Tong.

Laines

LE HAVRE, 10 janvier.

Il a été traité 14 balles de laine du Chili, en suint, pelades, à fr. 132.50 les 100 kil.

MARSEILLE, 9 janvier.

On a vendu 200 balles de laine Bagdad roux, à fr. 147.50.

BUENOS-AYRES, 6 janvier.

Marché calme, prix sans changements. Bonnes laines d'agneaux fr. 4.10, bonnes laines à peigne et à fabrique fr. 4.00 à 4.40 le kil. net (sans frais de lavage) y compris 4 0/0 de commission, crédit, fret et assurance, par steamer pour des ports européens.

Marchés allemands

On écrit de Berlin :

« En comparaison des dernières semaines de l'année passée, le commerce et l'industrie textiles de cette ville sont très calmes ; abstraction faite du *commerce de laines*, pas de ventes de quelque importance n'ont été faites dans les autres parties de ce genre d'affaires. Les *stocks de laines* actuels ne sont pas considérables.

» Les *peignés* n'ont guère été vendus, prix à peine sans variation.

» Le *commerce de fils* continue très calme, les acheteurs montrent une résistance surprenante. En *fils de coton* il y avait des ventes insignifiantes de waters à prix fixes.

» *Zéphyrs et fils à tricoter* calmes. *Fils retors peignés* également sans animation. En *fils cardés* un commerce régulier a lieu, autant que les fils écrus blancs de 60 et 70 sont pris en considération ; la fabrication montre une grande réserve en opérant avec les fils mélangés. *Fils de cardure* ne sont pas demandés.

» La *confection* reste calme. »

Marchés anglais

HALIFAX, 7 janvier.

Il y a en grande affluence au marché, et les demandes ont été nombreuses quoique le chiffre des affaires traitées soit peu important. Il y a plus de confiance partout et les filateurs ont plus de facilité à faire des affaires. Les prix sont très fermes.

Dans la branche il n'y a pas beaucoup de changement cette semaine, le calme des jours de fête n'étant pas tout à fait passé ; mais les filateurs sont, en général, bien pourvus d'ordres et la situation est considérée comme plus satisfaisante. Il s'est fait des affaires importantes en tissus et on signale de l'amélioration dans les ordres du Continent. La demande pour l'intérieur est aussi plus active.

LA FRANC-MAÇONNERIE

DANS LA

RÉGION DU NORD

La *Vraie France* publie cette nouvelle liste des franc-maçons commerçants, employés et représentants de commerce, comptables, etc., dans l'arrondissement de Lille :

ROUBAIX

ALPHONSE VAISSIER, initié le 21 mai 1881, dans la loge *le Réveil du Nord*, orient de Lille, savonnier à Roubaix.

PIERRE FLIPO, initié la 21 mai 1881, dans la loge *le Réveil du Nord*, orient de Lille, rentier à Roubaix, ex-adjoint au maire.

HENRI CAUDRELIER, initié le 21 mai 1881 dans la loge le *Réveil du Nord*, orient de Lille, rentier à Roubaix, ex conseiller municipal.

ARMAND VIENNE, initié le 12 mars 1881 dans la loge le *Réveil du Nord*, orient de Lille, propriétaire à Roubaix.

LOUIS JOSEPH BURNEL, initié le 1er mars 1885 dans la loge la *Fidélité*, orient de Lille, mirottier à Roubaix.

VALÉRY HIENNE, initié le 18 septembre 1880 dans la loge la *Fidélité*, orient de Lille, facteur en poisson à Roubaix.

JULES MOREL, chevalier rose-croix depuis le 25 février 1881, membre du chapitre la *Fidélité sub rosâ*, de la vallée de Lille, peigneur de lin à Roubaix.

SAMUEL PLATT, directeur d'usine, 65, rue Saint-Joseph à Roubaix, était en 1880 membre de la loge l'*Etoile du Nord*, à l'orient de Lille.

CHARLES GUILLUY, rue du Curoir, 70, à Roubaix, était à la date du 2 octobre 1882, membre de la loge la *Parfaite Solidarité*, à l'orient de Roubaix.

ALEXANDRE TOULET, négociant 38 (bis) Grande-Rue, à Roubaix, était en 1880, membre de la loge l'*Etoile du Nord* de Lille.

ARMENTIÈRES

LÉON MARIN, initié le 19 décembre 1885 dans la loge le *Réveil du Nord*, orient de Lille, boulanger à Armentières.

EMILE DEGLAND, chevalier rose croix depuis le 10 avril 1881, membre du chapitre la *Fidélité sub rosâ*, vallée de Lille, architecte à Armentières.

SECLIN

AUGUSTE DESPINOY, gérant de commerce chez M. A. Delanne, distillateur à Seclin, était en 1880 membre de la loge l'*Etoile du Nord*.

LOOS

GÉRY DUBOIS, initié le 21 avril 1886 dans la loge le *Réveil du Nord*, orient de Lille, représentant de commerce à Loos.

ALBERT JOURNET, initié le 4 juillet 1885 dans la loge la *Fidélité*, orient de Lille, contre-maître à Loos.

EDOUARD LEGROUX, initié le 11 octobre 1882 dans la loge la *Fidélité*, orient de Lille, pharmacien à Loos.

LA BASSÉE

ERNEST-LOUIS BAUDUIN, initié le 18 juin 1887, dans la loge la *Fidélite*, orient de Lille, négociant à La Bassée.

SAINGHIN-EN-WEPPES

EMILE DELENEUVILLE, initié le 6 août 1887, dans la loge la *Fidélite*, orient de Lille, boucher à Sainghin-en-Weppes.

TOURCOING

ERNEST DARRAS, initié le 2 janvier 1879 dans la loge l'*Etoile du Nord* à l'orient de Lille, filateur à Tourcoing.

HERMAN HELLINGER initié le 28 novembre 1885 dans la loge la *Fidélité*, à l'orient de Lille, représentant de commerce à Tourcoing.

ERNEST LEPRINCE, représentant de commerce, rue Neuve de Roubaix à Tourcoing, était en 1880 membre de la loge l'*Etoile du Nord* à l'orient de Lille.

CROIX

LOUIS GABEREL, comptable de la maison Isaac Holden à Croix, était en 1880, membre de la loge l'*Etoile du Nord*, al'orient de Lille.

CAPPELLE

NUMA MILLET, membre de la loge l'*Etoile du Nord*, en 1880.

NOUVELLES MILITAIRES

Les fils d'étrangers. — Au moment du tirage au sort, nous croyons devoir publier les renseignements suivants qui seront d'une grande utilité aux fils d'étrangers :

Les jeunes gens *appelés* qui, étant nés en France d'un père étranger, ont accompli leur vingt-unième année en 1887 et qui sont dans l'intention de se prévaloir de leur qualité de fils d'étranger pour se soustraire aux obligations imposées par la loi, doivent se présenter à la mairie pour faire la déclaration prescrite par les instructions ministérielles et pour déposer tous les titres qui sont de nature à prouver leur nationalité.

Il est de l'intérêt des jeunes gens placés dans cette catégorie de présenter sans délai, parce que les réclamations tardivement faites ne permettent plus à l'administration d'apprécier convenablement les titres produits et nécessitent le renvoi des questions de nationalité devant les tribunaux ce qui occasionne aux familles des démarches et des frais qu'elles peuvent éviter, en faisant en temps utile les justifications nécessaires, pour lesquelles il leur sera d'ailleurs donné toutes les indications désirables.

Les fils d'étrangers qui, au contraire, désirent jouir du bénéfice de l'article 9, et se soumettre aux obligations du recrutement en France, sont également invités d'une façon toute particulière, à faire leur déclaration dans les mêmes délais, sous peine de déchéance.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Un vol avec effraction a été commis, pendant la nuit de lundi à mardi, dans les magasins de la maison Albert Lefebvre, rue Saint-Antoine.

Les voleurs ont dû s'introduire par le fort Bayart ; ils ont fait sauter la serrure de la porte d'un bureau attenant aux magasins, ont fracturé et ouvert des pupitre qui, heureusement ne renfermaient rien qui pût satisfaire leur cupidité, puis, ils ont pénétré dans les magasins, où ils ont enlevé des coupons de tissus représentant ensemble une valeur de trois cents francs environ.

Le travail avait cessé lundi à cinq heures, et c'est mardi matin seulement que l'on s'est aperçu du vol.

L'année 1887, les chiens, les chats et les rats. — L'abattoir de Roubaix nous communique les renseignements suivants :

372 chiens ont été amenés à l'abattoir, dont 66 abandonnés par leurs propriétaires, et 306 ramassés sur la voie publique.

Parmi ces derniers, 48 ont été réclamés.

On a donc abattu 324 de ces animaux.

On a également abattu au fusil 8 chats pillards, qui rôdaient dans l'abattoir et y faisaient des dégâts.

Quant aux rats qui ont été pris pendant l'année 1887, le total s'élève à 2035 — on sait que ces rongeurs pullulent à l'abattoir. — De ce nombre, 664 ont été tués par les chiens et 1371 ont été pris au piège.

Société de Géographie. — On annonce la réouverture de la première série des conférences hebdomadaires organisées par la section de Roubaix.

La première conférence aura lieu le 14 janvier, à huit heures et demie du soir, dans le local de la Bourse : elle sera faite par M. Jules Lefebvre, professeur de mathématiques au Lycée de Lille. M. Lefebvre a choisi pour sujet : *Un voyage à travers l'espace*.

La conférence qui devait avoir lieu le 21 janvier, est reportée au samedi suivant, en raison de la fête donnée à l'Hippodrome, au profit des vieillards et ouvriers nécessiteux.

Les conférences suivantes seront données, tous les samedis, à huit heures et demie précises.

Nous aurons le 28 janvier : *la France à vol d'oiseau*, par M. Merchier, professeur d'histoire au Lycée de Lille.

Le 4 février : *la France, l'Angleterre et l'Italie dans la mer Rouge*, par M. Castonnet-des Fosses, avocat à la Cour d'appel de Paris, président de section à la société de Géographie de Paris.

Le 11 février : *Les Iles Féroé, les Hébrides, la Côte Est d'Islande et la vie de nos pêcheurs en Islande*, par M. le docteur Labonne.

Toutes ces conférences seront accompagnées de projections à la lumière oxhydrique.

Le comité informe les personnes qui désireraient se faire inscrire comme membres que les adhésions seront reçues par MM. Henry Bossut, 5, Grande-Rue ; O. Leburque-Comerre, 35, rue du Pays.

La Société distribue maintenant un bulletin tous les mois contenant en plus des conférences, toutes les nouvelles géographiques du monde entier.

Comme on le voit, le comité veut que le début des conférences géographiques de 1888 soit des plus brillants. Les noms des conférenciers nous sont dès à présent un sûr garant du succès qu'auront ces intéressantes et instructives soirées.

Des journaux de Lille ont annoncé, il y a quelques jours, que le fameux Horteleer, chef de la bande Carlier et consorts, dont les principaux membres ont été arrêtés par notre police, avait réussi à s'échapper de la prison de Courtrai, où il est écroué.

On ne donnait aucun détail sur cette évasion, qui, disons-le de suite, est de pure fantaisie.

Horteleer comparaîtra prochainement devant les tribunaux belges.

Le brouillard. — Depuis deux jours, nous sommes enveloppés d'un brouillard si épais qu'il est impossible de rien distinguer à quelques pas. On ne signale aucun accident, seulement la plupart des cars, et des trains de chemin de fer subissent des retards plus ou moins grands.

Ascq. — Dimanche matin, Mme Flavie Lebrun, âgée de 84 ans, est morte d'apoplexie foudroyante, dans l'estaminet du *Chasseur brûlé*, rue de l'Estriel.

Mouvement du canal de Roubaix — Bateaux arrivés : *Vauban*, houille, venant de Bruay. — *Le Service*, pulpes, id. Lez. — *Ile Staffa*, houille, id. Violaines. — *Bon vin*, houille, id. Beuvry. — *Nauerage*, houille, id. Beuvry. — *Orient*, houille, id. Beuvry. — *Mirabage*, houille, id. Beuvry. — *J. Gaston*, houille, id. Beuvry. — *Tic tac*, houille, id. Violaines. — Le *Voilà*, houille, id. Beuvry. — *J. Irma*, maïs, id. Dunkerque. — *Joséphine*, houille, id. Meurchin. — Le *Saturne*, acide, id. La Madeleine.

Tombé sans connaissance. — Echauffour (Orne), le 29 avril 1887. — Depuis 12 ans, je souffrais de l'estomac, je tombais souvent sans connaissance ; depuis que je prends de vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, je me trouve très bien. Alphonse Chandebois. Signature légalisée. 16296d

RÉUNIONS & CONVOCATIONS

Secours mutuels. — La société de secours mutuels *Saint Camille*, approuvée par décret préfectoral convie ses membres à assister à la fête qui aura lieu le dimanche 15 janvier au siège de la société.

TOURCOING

Désagréable surprise. — M. Vasseur, employé à la gare, s'était absenté dimanche avec toute sa famille.

En rentrant, il ne fut pas peu surpris de trouver une porte de cour ouverte et il constatait bientôt qu'on s'était introduit chez lui, qu'on y avait fait des perquisitions et que, somme toute, un louis de 20 fr. qui se trouvait dans un coffre avait été enlevé.

Plainte a été déposée, mais on n'a aucune indication sur le ou les auteurs probables du larcin.

Un commencement d'incendie s'est déclaré, mardi à 4 heures de l'après-midi, chez M. Brunin, filateur rue de l'Epine. Le feu a pris à des déchets de laine placés sur les métiers, au moment de l'allumage. Les dégâts sont insignifiants.

Pour toutes fournitures de bureau, imprimés de commerce, circulaires, avis de naissance, de mariage, et de décès, s'adresser au bureau du journal, 42, rue des Poutrains.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LILLE

Le jubilé de Léon XIII. — Après une messe solennelle célébrée à Notre-Dame de la Treille, à l'intention du Souverain Pontife, les catholiques de Lille ont envoyé, à Léon XIII, une dépêche que nous avons reproduite. Sa Sainteté a daigné leur répondre par la dépêche suivante :

» Rome, 8 janvier 1888.

» *A Monsieur le comte de Caulincourt, Lille.*

» Le Saint-Père en remerçiant les catholiques de Lille de leur filiale hommage les bénit de tout son cœur. » Cardinal RAMPOLLA »

Société de Géographie de Lille. — M. Merchier, professeur agrégé d'histoire et de géographie au Lycée de Lille, recommencera son cours de géographie sur l'Europe centrale, aujourd'hui mardi, à huit heures un quart du soir :

Sujet : L'Allemagne du Nord ; les plaines slave et germanique.

La souscription pour venir en aide aux familles pauvres de la ville de Lille, s'élève à 2,810 francs ; la liste précédente portait 16,885 francs ; ce qui donne une somme totale de 19,595 francs.

Banquet solsticiaux. — Nous avons parlé du banquet de la loge *Réveil du Nord*. Il paraît qu'on a fêté aussi la Saint-Jean d'hiver à l'atelier de la rue de Lens. *Le Nord* nous apprend en effet que samedi dernier les maçons de la loge *La Fidélité* ont démoli, avec leurs *glaives*, leurs *pioches* et leurs *truelles*, une assez grande accumulation de *matériaux* culinaires.

A la loge *La Fidélité*, les convives étaient moins nombreux, la réunion ne se trouvant composée que de maçons lillois. Cet atelier maçonnique a d'ailleurs l'habitude de donner son banquet officiel au solstice d'été, en juillet.

Les enfants de la veuve se sont séparés à minuit en se donnant rendez-vous à la fête donnée annuellement au profit de *louveteaux* orphelins.

Les francs-maçons de *La Fidélité*, pour venir en aide aux enfants de leurs frères défunts organisent chaque année un concert et essaient d'attirer chez eux l'argent des *profanes* généreux.

Quand à mettre eux-mêmes la main à la poche, c'est une autre affaire.

Une mystérieuse affaire. — Il y a une quinzaine de jours, nous avons rapporté qu'on avait relevé, dans les remparts, près de la porte Louis XIV, une vieille mendiante qui n'a pu prononcer que le nom de Marceline. Elle est morte deux jours plus tard à l'hôpital Saint-Sauveur.

Cette femme était la veuve Bailleul, demeurant rue du Commerce, à Fives. Or, ses parents, en opérant une vente à son domicile, découvrirent une somme de 73 fr. dans un pied de bas cousu à un vieux jupon. Ils crurent que la Marceline devait posséder plus d'argent et des livrets de caisse d'épargne. On savait aussi dans le voisinage que la veuve Bailleul n'était pas aussi pauvre qu'elle le paraissait, et qu'elle était en possession de livrets de caisse d'épargne.

Qu'étaient-ils devenus ?

La rumeur publique accusa un nommé G..., cabaretier, de les avoir soustraits.

Une enquête fut ouverte et on découvrit en la possession de G..., les livrets. Il a été fort embarrassé pour en expliquer la provenance ; aussi, a-t-il a été mis en état d'arrestation. Les inscriptions sur ses livrets représentaient 400 fr. que G... a touchés, dit-on, en employant des moyens que la justice aura à apprécier.

Un fou. — Jules Robert, originaire de l'Ardèche, pensionnaire à la maison d'aliénés de Gand, vêtu d'un costume ecclésiastique, s'est présenté dimanche soir, au commissariat de permanence et se répandait en violences et en jurons les plus grossiers.

Le commissaire qui ne tarda pas à s'apercevoir que Robert était en état d'ivresse se hâta de le faire reconduire à son hôtel.

Robert, le malheureux aliéné, avait reçu, réellement, il y a quelques années, la prêtrise.

CONCERTS ET SPECTACLES

« **Carnot** ». — Si je n'avais d'autre mission que celle de dresser le bilan de la soirée de dimanche, je devrais me borner à dire que *Carnot*, le drame militaire de MM. Blondeau et Jonathan, a remporté un immense succès, que la salle du Grand-Théâtre était comble et que les acteurs ne pouvaient pas ouvrir la bouche sans soulever un ouragan de bravos ; mais il faut bien que j'établisse les différences qui existent entre le Carnot de l'Histoire, le vrai Carnot, et le héros des susdits dramaturges.

« L'organisateur de la victoire » fut surtout et avant tout un patriote. A ce titre, il a droit aux hommages, au respect ; mais c'est forcer la note que de le représenter comme un homme de bronze qui ne courba jamais la tête devant Bonaparte. On oublie trop, en effet, qu'il servit ce dernier non seulement en 1814, c'est-à-dire à l'heure où la France vaincue tendait les bras à tous ses enfants — mais qu'il l'avait déjà servi en 1800, c'est-à-dire *après le dix-huit Brumaire*.

A cette époque le fier démocrate accepta un portefeuille. Il faut bien dire, d'ailleurs, qu'il y a nombre de... contradictions dans sa vie. C'est ainsi qu'il accepta *et porta* le ruban de la Légion d'honneur, après avoir voté contre la création de cet Ordre.

M. Grevy, par parenthèse, imita plus tard cet exemple, quand il s'agit de la présidence de la République.

On sait que Carnot accepta aussi de l'Empereur un titre nobiliaire. A ce propos, on se trompe absolument quand on dit que le défenseur d'Anvers était un homme du peuple. Il fut admis à l'âge de dix-huit ans, à l'école du génie de Mézières, école qui ne recevait que les gentilshommes ou, du moins, que les jeunes gens appartenant à une famille *vivant noblement*, comme on disait jadis. Or, Carnot remplissait ces conditions, puisque son père était juge de presque toutes les seigneuries des environs de Nolay, sa ville natale.

Tout cela n'enlève rien à la gloire de Carnot, qui mérita si bien de la patrie. Je devais seulement constater qu'il n'avait pas été, à l'égard de Napoléon Ier, aussi farouche qu'on l'a prétendu.

Le drame de MM. Blondeau et Jonathan, est rempli de brûlantes tirades, les unes patriotiques, les autres purement révolutionnaires. On crie violemment contre la noblesse, là-dedans. Entendons-nous à ce sujet :

Si *toute* la noblesse avait combattu dans les rangs de l'armée de Condé, je ne la défendrais point, mais que de gentilshommes marchaient sous les étendards de la République ! Que de nobles avaient couru aux frontières quand l'invasion menaça la France ! Je pourrais citer bien des noms. Je choisis un des plus connus : le marquis de Grouchy, qui plus tard, à Waterloo, obéit — trop strictement hélas ! — à ses ordres, était sous-lieutenant aux gardes-du-corps en 1789. Quelques années après, il était général de brigade dans les armées de la République, lorsqu'un décret raya, des cadres des officiers, tous les nobles. Que fit Grouchy ? Il s'engagea et reconquit successivement tous ses grades. Bien d'autres suivirent ce généreux exemple. Marmont était noble, Davout était noble ; c'est pourtant dans les rangs des armées républicaines qu'ils combattirent et qu'ils s'illustrèrent.

Ces réserves faites, je constate que *Carnot* a été bien joué, avec beaucoup d'ensemble et d'entrain. M. Ariste qui a, paraît-il, porté jadis la casaque (on me dit qu'il a reçu la médaille militaire à l'assaut de Malakoff) semblait être là, dans son élément.

M. Veuillet, que je ne connaissais que comme comédien, a fort bien dit le *Chant du Départ* que le public lui a redemandé.

M. Annibert — un comique très fin — MM. Claudius, Alzieu, Dargyle, Mmes Decorce, Torres, Allan et Juliette Alzieu méritent une mention.

La soirée avait commencé par *Chat en poche*, une petite pièce en un acte (auteur : M. Ariste) qui a beaucoup plu. C'est un gracieux badinage entre deux jeunes gens que les parents désirent marier et qui ne veulent, ni l'un ni l'autre, acheter *Chat en poche !*... La salle a réclamé l'auteur qui a dû venir en scène, à moitié costumé (il s'habillait pour jouer *Carnot*).

M. Beauchamps et Mlle Alzieu ont agréablement joué cette fine bluette.

George Douëssant.

La « **Grande Harmonie** » offrira une soirée à ses membres honoraires, le lundi 16 janvier 1888 à huit heures du soir, dans son local, rue Saint-Georges, 43.

On y entendra : MM. Julien Chatteleyn ; Th. Callens, Maurice Bauron, Ernest Dassonvill, un quatuor de violon, un quatuor de clarinettes, la *Grande Harmonie*.

Il ne sera pas envoyé d'invitations par la poste ; la soirée se terminera à minuit.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

PRÉSIDENCE DE M. PARENTY.

Audience du mardi 10 janvier 1888

Question d'échardonnage. — M. Dassonville, substitut du procureur de la République, a pris aujourd'hui ses conclusions dans cette importante affaire, qui doit décider la question de savoir si les brevets Offermann et Harmel sont valables, et si par traité les licences concédées confèrent aux cessionnaires de véritables droits. Ces cessionnaires sont les principaux peigneurs de Roubaix, Amédée Prouvost, Vinchon et Motte, dont la cause est liée à celle de Jonathan Holden et Harmel du-Val-des-Bois, contre Isaac Holden, qui exploite, sans licence, un système qui n'est que la contrefaçon du leur, au dire des demandeurs.

M. le substitut examine d'abord si le brevet Offerman date de 1879.

Il suit les experts dans leur rapport et déclare, avec eux, que ce brevet est nul. Le motif de cette nullité est qu'il y a impossibilité d'appliquer le brevet, qui est valable pour les étirages à la carde, sans faire œuvre personnelle d'inventeur dans les éléments les plus essentiels de l'application.

De plus, ce brevet est nul par défaut de description et de plan.

La description qui devrait être loyale et claire est absolument insuffisante et les plans sont absents. Si Offermann avait trouvé l'application aux cardes des rouleaux broyeurs, il l'eut dit.

Après avoir conclu en faveur de M. Isaac Holden sur la question du brevet Offermann, M. le substitut examine le certificat d'addition.

Deux motifs avaient été invoqués par M. Isaac Holden pour démontrer la nullité du certificat d'addition ; d'abord le fait que ce certificat d'addition a été pris à tort étant donné que l'étalement de la nappe constituait une invention nouvelle soumise dès lors à la nécessité d'un brevet mais non d'un certificat d'addition ; ensuite le fait que ce brevet n'a pas été exploité dans les deux ans. M. le substitut n'admet pas le premier motif de nullité.

Il déclare que la loi doit être appliquée dans son sens le plus large et qu'il suffit qu'un perfectionnement se rattache à un brevet antérieur pour que l'inventeur puisse prendre un certificat d'addition, sans que la loi exige un nouveau brevet.

Quant au second motif relatif au défaut d'exploitation dans les deux ans, il admet cette cause de déchéance. M. Offermann fait dire par que c'est par suite d'embarras d'argent qu'il n'a pas exploité son brevet car il disposait de capitaux considérables.

Il ne peut non plus invoquer les difficultés de l'exploitation, car loin de le rebuter les peigneurs étaient disposés à recevoir les propositions tendant à l'amélioration de l'échardonnage.

Le vrai motif du défaut d'exploitation est que le procédé, tel qu'il l'avait conçu, n'était pas praticable.

Il faut donc, déclare M. le substitut, admettre cette cause de déchéance.

Passant alors à la question de savoir si, en admettant la validité des procédés Offermann, MM. Holden sont contrefacteurs, il admet entièrement le rapport des experts et déclare avec eux que le système Holden n'est en rien la contrefaçon des procédés Offermann. Au surplus, la contrefaçon fut-elle établie, peu importerait, puisque les brevets contrefaits sont nuls.

Mais l'importante maison Holden, dont l'honorabilité et le crédit commercial ont reçu un choc dans cette affaire, a le droit de demander une déclaration du tribunal sur ce point.

MM. Holden avaient demandé trois cent mille francs de dommages-intérêts et l'insertion dans trente journaux, dont dix français, *dix anglais*, et dix allemands.

M. le substitut n'admet pas cette demande.

Il est certain que MM. Offermann et Harmel, en intentant un procès, n'ont été, en rien, guidés par la mauvaise foi et que les incertitudes juridiques que soulève cette question de contrefaçon expliquent leur action. Donc MM. Holden n'ont pas droit aux 300,000 francs réclamés.

Quant aux insertions, elles devraient être faites aux frais de ceux qui les réclament, car MM. Harmel et Offermann ne peuvent être suspectés dans leurs intentions.

Le tribunal remet son jugement à une audience ultérieure. MAITRE CARRÉ.

Tribunal de Commerce de Lille

Présidence de M. MAN

Audience du mardi 10 janvier 1888

Les savons des princes du Congo. — Vous connaissez tous ces charmants calendriers qui sont ornés souvent des figures les plus gracieuses et des scènes les plus attrayantes. Ils paraissent bien inoffensifs, ils n'en sont pas moins l'objet d'un procès entre..... savonniers. Les eaux dormantes sont souvent les plus profondes et les plus dangereuses et c'est tout près des roses qu'on trouve les épines. M. Damuzeau a édité, à l'occasion du nouvel an, un charmant calendrier qui contenait, sous une image, fort jolie ma foi, cette petite inscription perfide :

« *Ne pas confondre le savon Maubert avec celui des Princes du Congo qui est de qualité bien inférieure.* »

MM. Vaissier frères, de Roubaix, avaient traduit devant le tribunal, MM. Decressonnière et Damuzeau pour concurrence déloyale.

La savonnerie Maubert prétend qu'elle n'est pour rien dans cette insertion et qu'elle ne peut être responsable des fantaisies imaginatives de M. Damuzeau.

Le tribunal a mis l'affaire en délibéré.

MAITRE CARRÉ.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, 10 janvier 1888.

Monsieur le Directeur,
du *Journal de Roubaix*,

Vous dites dans votre édition de ce matin « que » le *Théâtre Deschamps* avait monté *Carnot* en » apprenant que l'Hippodrome allait jouer cette » pièce. »

C'est là une erreur : *Carnot* était en répétitions, lorsque nos concurrents l'ont annoncé.

Au lendemain de l'avènement de M. Carnot à la présidence de la République, j'ai reçu des auteurs ou des éditeurs, deux brochures de cette pièce ; si elle n'est point passée plus tôt c'est à cause du succès du *Petit Jacques* qui a été joué un grand nombre de fois, ce qui a reculé d'autant la première de *Carnot*.

C'est seulement le jeudi qu'on m'a fait savoir que les auteurs avaient donné la préférence à l'Hippodrome ; car dans une ville où il y a deux théâtres, les auteurs se réservent le droit, paraît-il, de désigner celui où sera joué leur œuvre.

Que s'était-il passé ?

M. Ariste, de la Comédie Française, avait été dépêché, ou avait dépêché quelqu'un, le mercredi, à l'un des auteurs et s'était fait donner, ce qui ne se refuse jamais, du reste, l'autorisation spéciale dont il s'était vanté et qu'il ne reçut que ce jour-là.

C'est-à-dire que ceux qui dirigent l'Hippodrome et M. Ariste, de la Comédie-Française, malgré l'avantage d'une subvention trois fois plus élevée, ne se sentaient pas encore suffisamment armés pour lutter contre une pauvre veuve et ses enfants, et qu'ils sont allés chercher du renfort pour mieux les écraser.

Je ne veux pas qualifier l'acte dont j'ai été la victime, mais je le dénonce à tous les honnêtes gens, qui s'occupent de théâtre, de commerce même et je les en fais juges.

Je ne puis m'empêcher de comparer cette conduite avec celle de mon mari dans l'incident soulevé par *Faust*.

M. Deschamps avait joué *Faust* au *Théâtre des Boulevards* quand l'*Hippodrome* s'avisa de monter cette pièce à son tour ; mais le privilège, pour Roubaix, avait été acheté par mon mari. On voulut passer outre, puis on se rendit à l'évidence, et ceux qui administrent l'*Hippodrome* firent faire des démarches près de M. Deschamps, et lui toujours généreux, toujours loyal, leur accorda l'autorisation qu'ils sollicitaient.

Le *Théâtre de Roubaix* n'a joué les pièces annoncées à l'Hippodrome que quand elles appartenaient à son répertoire ; telles : *les Deux Orphelines* et *les Misérables*. Il ne pouvait pourtant pas se laisser dépouiller ! D'un autre côté quand on a su à l'Hippodrome que je préparai le *Maître de Forges* on s'est empressé de le jouer en même temps.

A cause de cette rivalité, une question s'impose.

Pensez-vous que c'est pour jouer le même répertoire que le *Théâtre de Roubaix* — MOINS L'OPÉRETTE — que le Conseil municipal a voté une subvention de trois cents francs par soirée à l'*Hippodrome*, tandis que celle allouée au *Théâtre de Roubaix* n'est que de 80 francs pour le drame et l'opérette ?

Non, n'est-ce pas ? Le Conseil, et j'en ai la preuve, n'a pas voulu commettre une pareille injustice.

Si l'Hippodrome a obtenu 300 francs par représentation, c'est parce que, en 1887 comme en 1886, il a fait valoir les tournées artistiques, les représentations par les Coquelin, les Dumaine, les Reichemberg, les Sarah Bernhardt, etc.

Où sont les neiges d'antan !

A-t-il rempli le programme qu'il a fait publier et que j'ai sous les yeux ?

Non.

On peut donc dire en toute justice que si le public a le droit de se plaindre que deux théâtres qu'il subventionne donnent le même répertoire, la faute en incombe aux administrateurs de l'Hippodrome, qui n'ont pas rempli leur programme et qu'en conséquence ils s'approprient indûment l'argent des contribuables.

Usant de mon droit de réponse, je vous prie, M. le Directeur, de vouloir bien faire paraître la présente lettre dans votre plus prochaine édition.

Veuillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Pr Mme Ve Deschamps,
directrice du *Théâtre de Roubaix*,

H. DESCHAMPS.

NORD

La chasse sera close dans toute l'étendue du département du Nord, le dimanche 29 janvier, au soir.

Toutefois sont autorisées :

Jusqu'au 15 avril, la chasse de la bécasse dans les bois et futaies, en faisant usage du chien d'arrêt ;

Jusqu'au 1er mai, la chasse au marais, à une distance de 20 mètres des francs-bords des canaux et rivières, ainsi que dans les prairies et vallées de la Sambre, de la Lys et dans celle de l'arrondissement de Dunkerque imposées par les administrations des Wateringues et des Moëres, soumises aux inondations, sans qu'il soit nécessaire de se servir de batelets ou de huttes.

La chasse au marais et celle du gibier d'eau, qui s'ouvrent chaque année le 1er août, seront fermés le 1er mai.

La chasse des oiseaux de mer est permise pendant toute l'année, même en tant de neige. Toutefois elle est exclusivement limitée au rivage de la mer, et ne doit, dans aucun cas, avoir lieu à moins de 30 mètres de distance des terrains des dunes. Le transport et la vente du gibier de mer sont permis en tout temps. Les canards sauvages pourront être chassés au moyen d'appeaux ou d'appelants.

Sont interdits en tout temps, même lorsque la chasse est ouverte, la destruction, la capture, le colportage et la vente des petits oiseaux dont la taille est inférieure à celle de la caille, de la grive ou du merle.

Le présent arrêté sera publié dans les communes du département, à la diligence de MM. les Maires, chargés d'en surveiller l'exécution et d'en remettre une expédition aux gardes-champêtres et aux Agents préposés à la police de la chasse.

La ville d'Hazebrouck et le legs Warein. — La cour d'appel de Douai, confirmant le jugement du tribunal civil d'Hazebrouck, vient, par arrêté du 9 courant, de donner gain de cause à la municipalité et au Conseil municipal de cette dernière ville, en décidant qu'à bon droit, ils n'ont accordé, sur les revenus du legs Warein, qu'une prime de 2,100 francs au lieu de 6,000, pour la construction de l'hôtel des postes faite par M. Deroo, ancien commissaire-priseur.

Cambrai. — Il y a quelque temps, nous parlions des Maisons allemandes qui envoyaient de nombreux voyageurs dans toute la France pour y relever sur échantillons des commissions de toutes sortes. Le Nord en était inondé. Toiles, draps, fournitures de bureaux, articles de Paris, statuettes, verrerie de Bohême, jouets d'enfants, semences, engrais, chapeaux, etc., etc., tous ces objets étaient offerts à des prix excessivement bas, relativement à ceux que l'on paie d'ordinaire, pour les produits français. Nous avons, à diverses reprises, fait ressortir combien il était peu patriotique de trafiquer avec l'Allemagne au grand détriment de nos fabricants et de nos industriels. La plupart de nos confrères ont parlé dans le même sens. Il s'est formé en quelque sorte une ligue entre tous les commerçants français, et, sans qu'aucun d'eux ne se soit toutefois privé de sa liberté d'agir et de trafiquer comme bon lui semble, il a été « tacitement » résolu qu'on se pourvoirait le moins possible chez les Allemands.

De là le découragement des voyageurs d'Outre-Rhin. Il y a deux ou trois ans ils pullulaient à Cambrai aussi bien que dans les autres villes du Nord. Aujourd'hui, ils sont devenus excessivement rares : on n'en voit plus, pour ainsi dire, que dans les villes manufacturières, telles que Caudry, Roubaix, Armentières, etc.

Il paraît que les Allemands sont furieux de cet état de choses. Il y a quelque temps, un chapelier de Valenciennes ayant refusé d'acheter des feutres à des voyageurs allemands, a reçu de Prusse des lettres d'injures et de menaces.

Un de nos confrères nous apprenait ce matin que le même fait venait de se produire à Lille. M. Carlier, photographe, rue de la Grande-Chaussée, 35, avait toujours énergiquement repoussé les offres de services des représentants de commerce prussiens.

Dimanche, il recevait de Bruxelles, dans un carton portant l'inscription : *Envoi de S. Potpior, rue du Marché-aux-Herbes, 4*, deux ignobles images dont une coloriée, imprimée à Magdebourg, représente les bords du Rhin où quelques chouroutmen tiennent en échec l'armée française à la tête de laquelle se trouve le général Boulanger.

La légende en allemand est celle-ci :

Personne ne saurait vous venir jusqu'à la cheville

Aux indications imprimées, l'envoyeur a ajouté de sa main d'ignobles injures à l'adresse de M. Carlier et surtout des Français. Le drapeau tricolore est remplacé par un cochon, entouré de cette menace : *En peu de temps le département du Nord sera une province prussienne ;* puis viennent des ordures ignobles que nous n'oserions retracer.

Nous ne demanderons pas avec notre